



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR

263, rue de Paris, Case 451, 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01.48.18.81.56 - Fax : 01.48.51.99.65 Email : tresor@cgt.fr - Site Internet : www.tresor.cgt.fr

CTPC du 6 octobre :

Entre la Direction et le terrain, la fracture s'agrandit !

Budget 2004 : faire mieux avec moins ?

C'est sans surprise que la parité syndicale du CTPC du 6 octobre a pris connaissance du budget 2004 des services.

Entre le contrat de performance de la DGCP et le cadrage ministériel des moyens le débat du CTP est réduit à portion congrue.

Les 636 suppressions d'emplois budgétaires du contrat de performance (655 prévues pour 2005), sont présentées comme une aubaine du contrat puisque selon la Direction Générale ce sont 872 suppressions budgétaires qu'il aurait fallu supprimer au titre de gains supplémentaires !

La CGT a refusé et refuse de s'inscrire dans cette logique de « financement » des suppressions d'emplois par des gains de productivité.

Le réseau du Trésor a besoin d'emplois qualifiés pour mettre en œuvre ses missions et répondre aux enjeux de formation.

Après avoir valorisé les suppressions d'emplois, la Direction générale s'est également félicitée du niveau des moyens confirmés dans le cadre du contrat. Pour autant, les conséquences des gels et des annulations de crédits 2003 ainsi que la non prise en compte de l'inflation vont traduire dans les faits une baisse des crédits de fonctionnement pour l'année 2004 à la DGCP et dans l'ensemble du Ministère.

Restructurations du Réseau rural :

Pour la CGT, les désaccords avec la Direction générale n'ont jamais été aussi profonds tant en ce qui concerne la méthode que le contenu des réformes.

Les besoins des élus et des populations, les droits des personnels ne sont pas la préoccupation de la Direction Générale.

Contrairement aux affirmations de la DG, le premier bilan des opérations de restructurations du réseau fait apparaître une volonté des directions locales d'avancer leurs projets à « marche forcée ».

Pour la CGT, la concertation des acteurs concernés est un préalable à toute opération de restructuration. C'est en ce sens qu'elle a exigé un moratoire ministériel sur les décisions en cours. Cette exigence porte également sur la nécessaire prise en compte d'un état des lieux local et des propositions d'amélioration de l'existant.

Cette demande a été rejetée au motif que « Bercy en mouvement » doit se poursuivre dans le seul cadre défini par le Ministre F. MER.

La CGT dénonce cette politique qui refuse tout débat contradictoire et qui entérine un recul sans précédent du service public sur l'ensemble du territoire.

Le SNT-CGT poursuivra son action en direction des élus et des populations pour mobiliser et débattre sur d'autres réponses basées sur les besoins et les attentes des acteurs concernés.

Le SNT-CGT appelle les personnels à se saisir de cette démarche revendicative de propositions alternatives pour combattre sur l'ensemble du territoire les décisions et projets de restructurations du réseau de proximité du Trésor Public.